

**Menaces
Croissantes Liées
à L'Exploration
Pétrolière Pour le
Parc National de
Conkouati-Douli
en République du
Congo**

**Une évaluation des menaces
par les partenaires**

Menaces Croissantes Liées à L'Exploration Pétrolière Pour le Parc National de **Conkouati-Douli** en République du Congo

SOMMAIRE

Résumé	4
Introduction	6
Les menaces pétrolières qui pèsent sur le parc national de Conkouati-Douli	10
Examen approfondi du bloc pétrolier de Niambi	12
Vivre avec les conséquences sur le terrain	14
Les espèces en péril	16
Conclusion et appels à l'action	18
Méthodologie	20

Remerciements

Ce rapport a été préparé par Earth Insight en partenariat avec le Centre d'Actions pour le Développement (CAD).

Suggestion de citation :

Earth Insight; Centre d'Actions pour le Développement. (2025). Les menaces liées à l'exploration pétrolière qui pèsent sur le parc national de Conkouati-Douli en République du Congo.

DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ :

Le contenu du présent document est fourni à titre informatif uniquement. Les éditeurs ont pour objectif de fournir au public des outils et des analyses qui améliorent la compréhension, les meilleures pratiques et les ambitions en matière de protection de la nature, du climat et des personnes. Ce document a été préparé à partir d'informations accessibles au public, dont les sources sont citées à la date de leur dernière consultation avant la publication. Les éditeurs ont pris toutes les mesures raisonnables pour garantir l'exactitude de ces informations, mais des changements de circonstances après la publication peuvent avoir une incidence sur leur exactitude. Les éditeurs ne sont pas responsables du contenu des documents tiers qui pourraient être inclus dans ce document. Si vous estimez qu'une information contenue dans ce document n'est pas exacte, veuillez contacter info@earth-insight.org en fournissant des informations étayant votre position et en demandant une correction. Earth Insight examinera votre demande et apportera les corrections nécessaires.

Images de couverture :

Là où les eaux des rivières se rejoignent dans le parc national de Conkouati-Douli, République du Congo.
Crédit photo : ©PNCD/Arthur Laboureur

RÉSUMÉ

Le parc national de Conkouati-Douli, qui constitue la zone protégée la plus riche en biodiversité de la République du Congo (RoC), est confronté à des menaces sans précédent liées à l'exploration pétrolière. Bien qu'il ait été légalement désigné pour protéger des habitats essentiels, une biodiversité riche et les moyens de subsistance des communautés locales, le gouvernement congolais a récemment approuvé **deux blocs d'exploration pétrolière controversés qui, ensemble, chevauchent plus de la moitié de la superficie terrestre du parc et près de 90 % de ses zones humides.** Ces projets menacent de détruire de manière irréversible l'une des dernières forêts tropicales et l'un des derniers écosystèmes côtiers intacts d'Afrique centrale, sapant ainsi la législation nationale et les engagements internationaux en matière de conservation.

Couvrant plus de 8 000 km² de forêt tropicale, de zones humides, de mangroves, de rivières, d'estuaires et de zones marines, le parc national de Conkouati-Douli abrite une zone clé pour la biodiversité (ZCB) d'importance mondiale. Il abrite des populations importantes d'espèces sauvages menacées, dont environ 900 gorilles des plaines de l'Ouest, 7 000 chimpanzés communs et 900 éléphants de forêt africains, ainsi que le dauphin à bosse de l'Atlantique, dont la population, petite et vivant en eaux peu profondes, est particulièrement vulnérable aux perturbations. Le décret fondateur du parc interdit les activités d'extraction dans ses zones de conservation centrales et dans une zone tampon de 5 km, n'autorisant un développement limité que dans des zones d'éco-développement désignées qui représentent environ un tiers de sa superficie terrestre.

En février 2024, le gouvernement a accordé une licence pour le bloc pétrolier de Conkouati à la société chinoise China Oil Natural Gas Overseas Holding United. Il chevauche le parc national sur 930 km² et sa zone tampon sur 440 km². Moins de 700 km² de cette zone de chevauchement se trouvent dans des zones d'éco-développement, ce qui soulève d'importantes préoccupations juridiques et environnementales. En avril 2025, la menace s'est aggravée avec l'approbation du bloc pétrolier Niambi, dont 98 % de la superficie chevauche le parc national. Le permis pour Niambi a été accordé principalement à ORIENTAL Energy, qui détient 85 % des parts, sans que l'étude d'impact environnementale ait été rendue publique, ce qui représente un grave manquement à la transparence et aux obligations de vigilance environnementale.

Les communautés locales se trouvent en première ligne de ces blocs pétroliers. **Environ 7 000 personnes vivent dans les zones désormais chevauchées par les blocs pétroliers,** dont beaucoup dépendent de la pêche, de l'agriculture à petite échelle et des ressources forestières pour leur subsistance. L'exploration pétrolière risque de polluer les sources d'eau, de restreindre l'accès aux terres traditionnelles et de fragmenter les habitats en raison de la construction de routes et d'autres infrastructures. Les organisations de la société civile ont exprimé leur vive opposition et demandé l'annulation immédiate des permis pétroliers dans le parc national de Conkouati-Douli. Leur appel a été simplement ignoré.

L'exploitation pétrolière à Conkouati menace de fragmenter des corridors forestiers intacts, d'augmenter le risque de braconnage, d'introduire de la pollution et d'accélérer la perte de biodiversité. Ces impacts violeraient non seulement les protections juridiques du parc, mais compromettraient également les engagements pris par la République du Congo lors du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal et les accords sur le climat conclus lors de la COP28.

LE RAPPORT APPELLE À UNE ACTION URGENTE :

1. Révoquer les permis pétroliers qui empiètent sur le parc national de Conkouati-Douli et ses zones tampons.
2. Respecter et appliquer les lois environnementales afin de garantir que les aires protégées restent exemptes d'activités extractives incompatibles aux finalités du parc.
3. Garantir un processus décisionnel transparent et inclusif, notamment en rendant publiques les évaluations d'impact environnemental et en consultant de manière significative les peuples autochtones, les communautés locales et la société civile.



(1) Passage des baleines dans les eaux océaniques du parc - de juin à septembre. (2) Relâcher d'un pangolin. (3) Îles de mangrove dans la lagune de Conkouati. Crédit photo : ©PNCD/Noé

Introduction

Les aires protégées comptent parmi les dernières régions de la planète où les écosystèmes peuvent prospérer à l'abri du développement industriel à grande échelle. Élément essentiel pour la conservation de la biodiversité mondiale, les aires protégées préservent des habitats critiques et constituent des réserves de carbone, tout en soutenant les moyens de subsistance et l'identité culturelle des peuples autochtones et des communautés locales. **Dans un monde confronté à l'urgence croissante de la crise de la biodiversité et à l'accélération du dérèglement climatique, les aires protégées ne sont pas une option, mais une nécessité.**

Dans le cadre de l'objectif mondial « 30x30 », pierre angulaire du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal, les gouvernements se sont engagés à protéger au moins 30 % des terres et des océans de la planète d'ici 2030. Cependant, la création d'aires protégées n'est pas suffisante : celles-ci doivent également être gérées de manière efficace afin d'assurer leur conservation à long terme. Cela devient de plus en plus difficile à mesure que les industries extractives s'installent dans les parcs, les réserves et les aires protégées censées être interdites à l'expansion industrielle.¹



Construction de la tour Congoflux en RDC. Cette station de recherche fournit des données essentielles pour comprendre le rôle de la forêt dans les cycles mondiaux du carbone et de l'eau, contribuant ainsi à la conservation du bassin du Congo, la deuxième plus grande forêt tropicale humide du monde. Crédit image : CIFOR-ICRAF. CC BY-NC-ND 2.0

Ce phénomène est particulièrement répandu dans les régions soumises à des pressions extérieures qui les obligent à rembourser leur dette souveraine et à développer leur économie pour obtenir des gains à court terme,² souvent au détriment de l'intégrité écologique et du bien-être des communautés à long terme.³ Dans ces contextes, les aires protégées risquent d'être considérées non pas comme des priorités en matière de conservation, mais comme des territoires inexploités regorgeant de ressources.



Les méandres du Ngongo.
Crédit photo : ©PNCD/Arghur Laboureur

En République du Congo (RoC), la tension entre conservation et extraction des ressources se joue en temps réel. Les industries extractives continuent de se développer malgré de profonds défis structurels, dont des institutions fragiles et des systèmes de gouvernance sous-développés hérités du colonialisme.⁴ Malgré ses engagements officiels en faveur de la conservation et de l'action climatique, notamment son rôle dans l'organisation du Sommet des trois bassins en 2023 et les promesses faites en matière de climat et de biodiversité lors de la COP28 de la CCNUCC et de la COP15 de la CDB, **la République du Congo a récemment approuvé des permis d'exploration**

pétrolière qui empiètent largement sur le parc national de Conkouati-Douli, sa zone protégée la plus riche en biodiversité. Ces développements soulèvent des inquiétudes quant à la cohérence entre les stratégies nationales de développement, les mesures légales de protection de l'environnement et les objectifs mondiaux en matière de conservation. Ce rapport présente les enjeux liés à la poursuite de l'exploration et de l'exploitation pétrolières dans le parc national de Conkouati-Douli et se fait l'écho des appels lancés par la société civile congolaise en faveur d'un avenir sans combustibles fossiles et sans expansion industrielle dans les aires protégées..

Le bassin du Congo sous pression

Le bassin du Congo est une vaste étendue forestière qui régule les précipitations régionales, contribue à la stabilité climatique mondiale et abrite une diversité biologique exceptionnelle, allant des éléphants de forêt aux grands singes en passant par des amphibiens endémiques. S'étendant sur six pays, il est également le lieu de vie de millions de personnes, notamment des communautés autochtones dont l'identité culturelle et spirituelle est intimement liée à cette terre.⁵

Malgré son importance locale comme mondiale, les pressions industrielles s'accroissent dans le bassin du Congo. Les licences pétrolières se multiplient non seulement en République du Congo, mais aussi dans les pays voisins comme la République démocratique du Congo (RDC), où les blocs d'exploration empiètent de plus en plus sur des zones forestières sensibles et protégées.⁶ Les enjeux sont considérables, car les répercussions perturbent les moyens de subsistance locaux ainsi que l'avenir climatique mondial. Le bassin du Congo est la deuxième plus grande forêt tropicale humide du monde et un puits de carbone essentiel.⁷ Pourtant, des recherches ont montré que ce bassin se rapproche d'un point de basculement alarmant et que la poursuite de l'expansion industrielle dans la région pourrait avoir des conséquences catastrophiques sur le climat.⁸ Malgré cela, les zones légalement désignées comme ne devant pas faire l'objet d'une exploitation industrielle ni d'une extraction de combustibles fossiles sont aujourd'hui menacées, car ces pressions croissantes s'étendent aux parcs nationaux, des zones destinées à offrir le plus haut niveau de protection environnementale à des paysages essentiels.

Végétation sur les rives de la rivière Ngongo.
Crédit photo : ©PNCD/Arthur Laboureur



Chimpanzés dans les mangroves de Conkouati-Douli. Crédit photo : Maryleine via Wikipédia. CC BY-SA 4.0

La tourbière de Buya, dans le territoire de Bikoro, province de l'Équateur en République démocratique du Congo. Des tonnes de carbone sont stockées dans ces tourbières.
Crédit photo : Ley Uwera/For The Washington Post via Getty Images



Les menaces pétrolières qui pèsent sur le parc national de Conkouati-Douli

L'un des exemples les plus criants de cette situation se trouve dans le parc national de Conkouati-Douli, en République du Congo. Couvrant plus de 8 000 km², ce parc est l'une des aires protégées les plus importantes de la République du Congo sur le plan écologique et culturel, et abrite une biodiversité plus riche que n'importe quel autre endroit du pays. Créé par décret présidentiel en 1999, le parc s'étend sur des forêts tropicales denses, des zones humides, des mangroves, des rivières, des estuaires et une extension marine ajoutée en 2023, ce qui en fait un haut lieu de biodiversité terrestre et marine.

Le décret fondateur du parc stipule que les permis d'exploration et d'exploitation ne peuvent être accordés que dans les zones du parc désignées comme « zones d'éco-développement » et que les activités d'extraction sont interdites dans la zone tampon de 5 km située au sud et à l'est du parc.⁹ Ces zones d'éco-développement, destinées à équilibrer le développement humain et la conservation des espaces naturels, s'étendent sur environ 1 700 km², soit environ un tiers de la partie terrestre du parc, et englobent la majorité des établissements humains du parc.

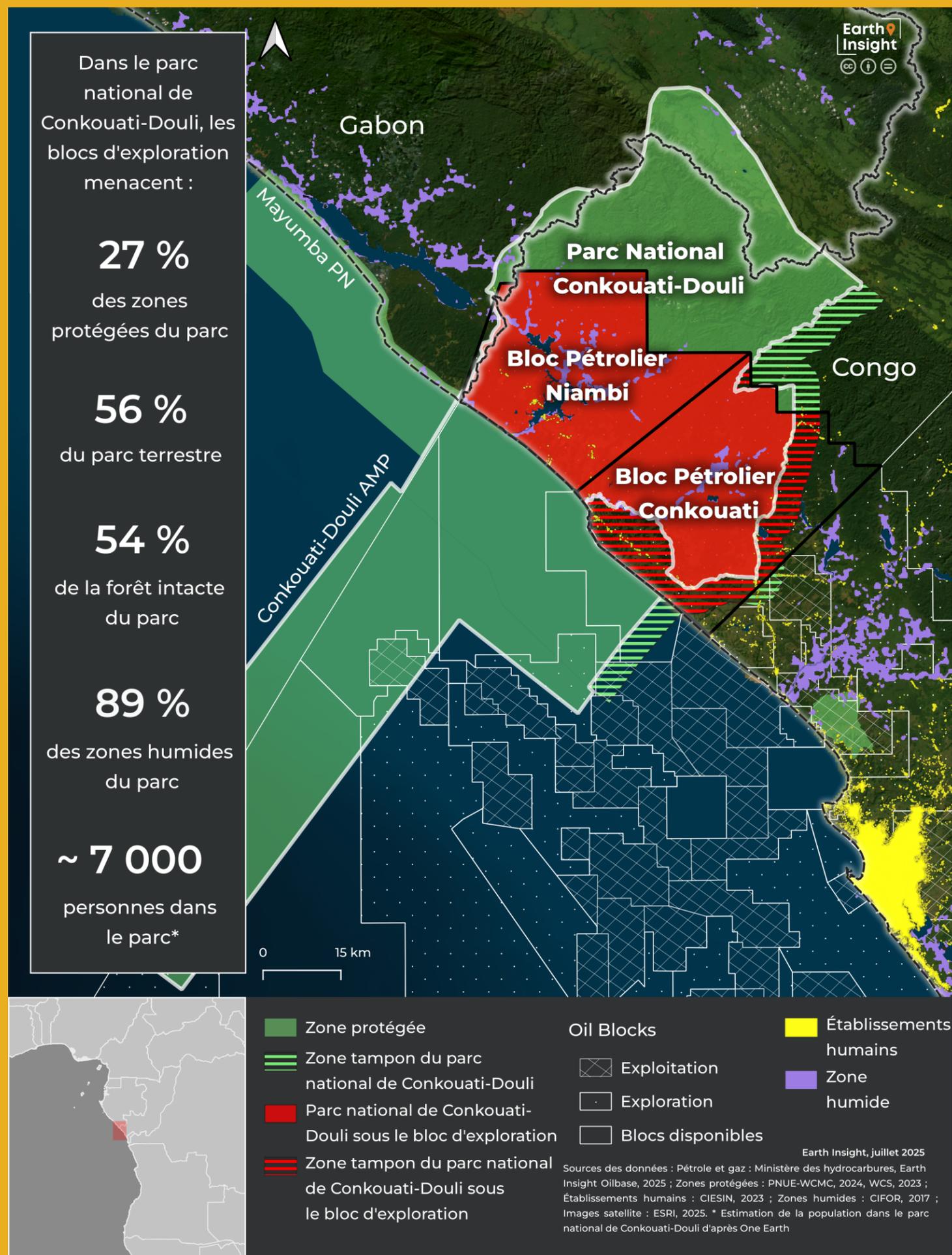
Malgré le cadre juridique du parc, le gouvernement de la République du Congo a mis ce dernier en péril en approuvant, en février 2024, l'exploration du bloc pétrolier de Conkouati et en accordant la licence à China Oil Natural Gas Overseas Holding United.¹⁰ Cette décision a marqué un tournant pour l'intégrité du parc. La majeure partie du bloc de Conkouati chevauche soit le parc national, soit sa zone tampon protégée, avec **930 km² du bloc de Conkouati situés à l'intérieur des limites du parc et 440 km² supplémentaires chevauchant la zone tampon.** Sur la superficie du parc, moins de 700 km² sont situés dans des zones d'éco-développement désignées, ce qui soulève de graves questions juridiques et environnementales.

La société civile de la République du Congo a clairement exprimé son opposition à l'exploitation pétrolière dans le parc national. Les acteurs locaux se sont mobilisés contre le bloc pétrolier de Conkouati depuis son annonce en 2024, notamment à travers une déclaration publique signée par 13 ONG nationales.¹¹

La situation s'est encore aggravée en avril 2025 avec l'approbation de projets de décrets portant sur trois nouveaux permis d'exploration d'hydrocarbures, dont un pour le bloc Niambi, également situé dans le parc national de Conkouati-Douli. Ensemble, les blocs pétroliers de Conkouati et Niambi constituent une intensification alarmante des

menaces qui pèsent sur l'un des derniers bastions intacts de la forêt tropicale en Afrique centrale. **Ensemble, ces blocs pétroliers couvrent plus de la moitié de la superficie terrestre du parc national de Conkouati-Douli et près de 90 % des zones humides protégées dans le parc.** La menace que fait peser l'exploitation pétrolière met en péril la biodiversité du parc, compromet les engagements internationaux en matière de conservation et met en danger les communautés locales et leurs moyens de subsistance. Sans une intervention immédiate, l'intégrité du parc national de Conkouati-Douli et les mécanismes juridiques qui le protègent pourraient être compromis de manière irréversible.

Carte 1. Menaces pétrolières pour le PNC Conkouati-Douli



Examen approfondi du bloc pétrolier de Niambi

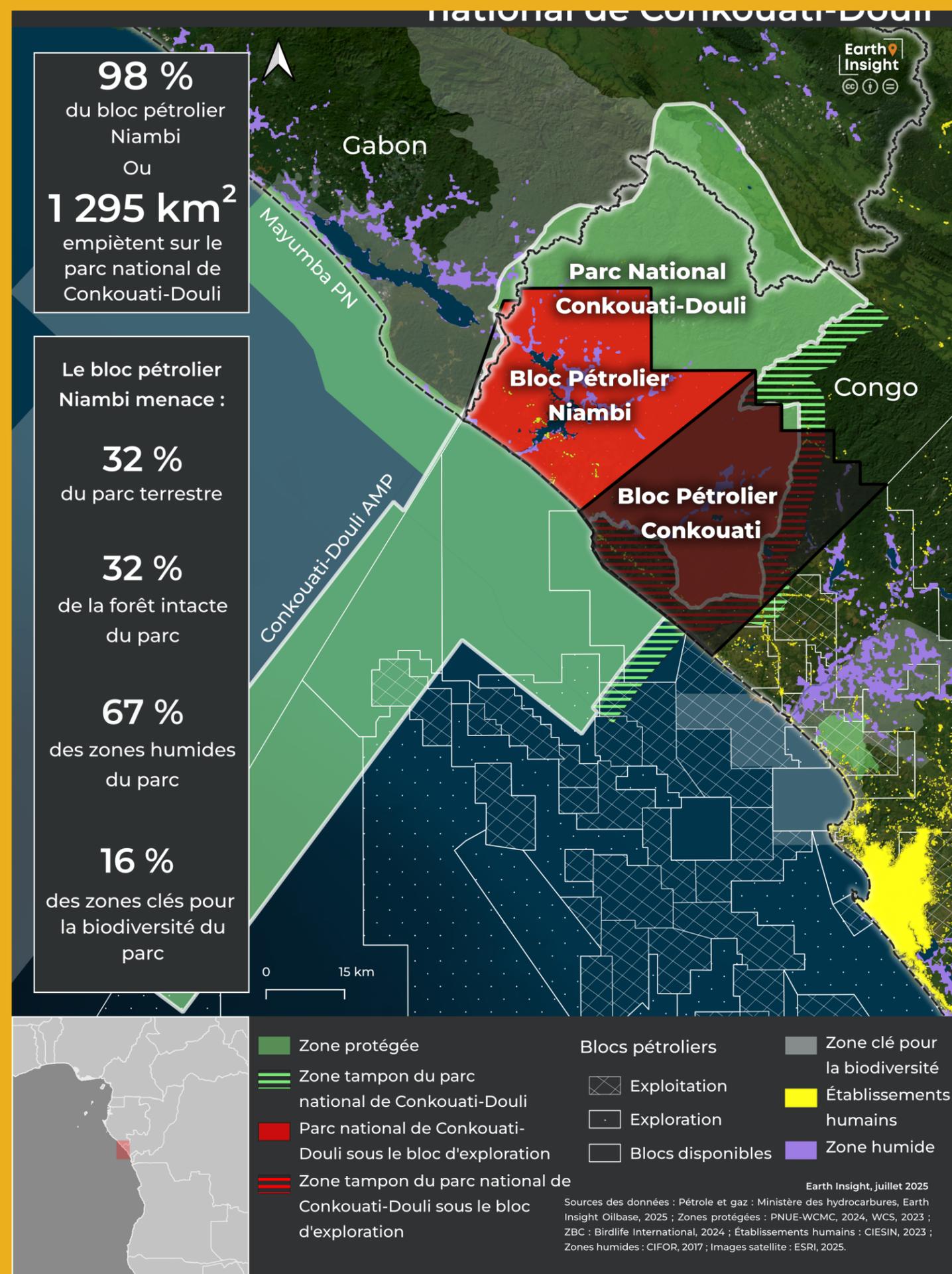
Le 18 avril 2025, le gouvernement de la République du Congo a adopté trois projets de décrets accordant des permis d'exploitation et d'exploration d'hydrocarbures liquides et gazeux lors de sa réunion du Conseil des ministres.¹² Cette décision a suscité de vives inquiétudes au sein de la société civile congolaise, en particulier concernant **le bloc pétrolier Niambi, qui chevauche à 98 % le parc national de Conkouati-Douli.** Ce chevauchement quasi total avec une zone protégée aussi importante soulève de sérieuses questions quant à la légitimité de l'ensemble du bloc. Malgré le tollé suscité par l'approbation du bloc pétrolier de Conkouati un an plus tôt,¹³ le gouvernement a une nouvelle fois démontré sa volonté de contourner sa propre législation environnementale, renforçant ainsi les inquiétudes quant à l'érosion des protections juridiques dont bénéficient les écosystèmes les plus critiques du pays.



Le bloc Niambi chevauche partiellement des zones d'écodéveloppement terrestre du parc où l'exploration pourrait être autorisée sous réserve d'une étude d'impact environnemental préalable.¹⁴ Cependant, aucune annonce publique n'a été faite concernant une telle étude, et la majeure partie du permis se trouve dans une zone terrestre entièrement protégée où l'exploration et l'exploitation sont censées être interdites. Malgré cela, le permis pour le bloc Niambi a été accordé principalement à ORIENTAL Energy, qui détient une participation de 85 %.¹⁵ Ce mépris flagrant du plan de gestion du parc et des protections juridiques, ainsi que l'absence de toute étude environnementale, non seulement menace l'intégrité du parc national de Conkouati-Douli, mais crée également un sombre précédent qui pourrait conduire à une érosion des protections dans d'autres aires protégées du Congo.

Mandrill capturé par les pièges photographiques du parc.
Crédit photo : ©PNCD/Noé

Carte 2. Menace du bloc pétrolier de Niambi pour le PNC Conkouati-Douli



Opposition locale et impacts sur le terrain

L'autorisation d'exploration pétrolière dans le parc national de Conkouati-Douli a suscité une vive inquiétude parmi les communautés locales, les organisations de protection de la nature et les groupes autochtones qui dépendent des écosystèmes du parc pour leur subsistance et leurs pratiques culturelles.

On estime à 7 000 le nombre de personnes vivant à l'intérieur et à proximité du parc, désormais chevauché par des blocs pétroliers, et de nombreuses communautés locales dépendent de la pêche, de l'agriculture à petite échelle et des ressources forestières pour subvenir à leurs besoins quotidiens.¹⁶ L'exploration et l'exploitation pétrolière s'accompagnent de risques de pollution, de restrictions d'accès aux terres traditionnellement occupées et d'une augmentation des infrastructures, qui pourraient fragmenter les écosystèmes et perturber le fragile équilibre entre les populations et la nature.

Pour les communautés qui coexistent depuis longtemps avec ce paysage, l'arrivée des activités d'extraction fait craindre leur déplacement, la perte de leurs moyens de subsistance et des dommages environnementaux irréversibles.

Outre ces impacts directs, les blocs pétroliers attribués ont déjà commencé à ébranler la confiance du public dans la gouvernance des aires protégées. Les membres de la communauté font état d'une consultation limitée et d'un manque de transparence autour du processus d'octroi des permis, beaucoup n'ayant pris connaissance des plans d'exploration qu'après la prise de décision.¹⁷ Les organisations environnementales de la société civile ont exprimé leur vive opposition, notamment en publiant une déclaration publique et en organisant des actions de sensibilisation pour

demander la révocation des permis pétroliers dans le parc.¹⁸ Leur opposition met en évidence la tension croissante entre les priorités nationales de développement et les droits, ainsi que la voix, des communautés en première ligne.

Par ailleurs, l'exploitation pétrolière risque également d'entraîner une série de répercussions environnementales. Les routes construites pour faciliter l'exploration pourraient ouvrir des zones auparavant inaccessibles à l'exploitation forestière et au braconnage, tandis que le forage et les infrastructures associées augmentent le risque de déversements et de pollution dans les écosystèmes fragiles des forêts et des zones humides. Alors que la pression exercée par l'industrie extractive s'intensifie, la résistance locale est devenue une force essentielle pour la défense du parc.

“ Le parc national de Conkouati est un sanctuaire de la vie, pas une ressource à détruire. L'octroi de blocs pétroliers dans ce parc national est une décision politique extrêmement grave. Elle viole non seulement les lois nationales en matière de conservation, mais aussi les conventions internationales ratifiées par la République du Congo. ”

- Trésor Nzila Kendet, directeur exécutif, Centre d'Actions pour le Développement (CAD)



Pêcheur local et traditionnel sur la lagune de Conkouati, dans la zone d'écodéveloppement du parc national.
Crédit photo : ©PNCD/Noé



Buffle de forêt dans les plaines de savane de la partie sud du parc.
Crédit photo : ©PNCD/Noé



Les espèces en péril

Les blocs pétroliers de Conkouati et Niambi chevauchent l'une des zones les plus importantes sur le plan écologique du parc national de Conkouati-Douli, mettant ainsi en danger de nombreuses espèces menacées. Le parc abrite environ 900 gorilles des plaines de l'Ouest, 7 000 chimpanzés communs et 900 éléphants de forêt africains, ce qui représente l'une des plus fortes concentrations de grands singes et de mégafaune forestière en Afrique centrale.¹⁹ Ces populations contribuent à faire de cette région une zone clé pour la biodiversité (ZCB), une norme mondiale utilisée pour identifier les sites essentiels à la préservation de la biodiversité.

Les ZCB sont identifiées selon des critères scientifiques rigoureux, mettant en évidence les zones qui abritent des espèces menacées, des écosystèmes uniques ou des processus écologiques importants. Elles sont censées être des zones prioritaires pour la conservation, mais **28 % des ZCB désignées dans le**

parc national de Conkouati-Douli sont aujourd'hui chevauchées par des blocs pétroliers. L'exploitation pétrolière dans cette zone menace de fragmenter des corridors forestiers intacts, de perturber les activités migratoires de la faune sauvage et d'augmenter la fréquentation humaine, ce qui pourrait accélérer le braconnage, la transmission de maladies et la dégradation de l'habitat des espèces qui dépendent de la préservation des écosystèmes pour survivre.

Les menaces que représentent ces blocs s'étendent également aux eaux côtières qui abritent le dauphin à bosse de l'Atlantique, une population d'environ 300 individus seulement, dont l'habitat peu profond les rend particulièrement vulnérables à la pollution sonore, aux déversements et aux autres perturbations liées aux activités pétrolières et gazières. Ces blocs qui traversent donc les ZCB, de la canopée forestière aux eaux côtières, compromettent ainsi la survie d'espèces emblématiques et menacées.

Carte 3. Menaces pétrolières pour les espèces menacées dans le PNC Conkouati-Douli



- Espèce
- Gorille de l'Ouest
 - Chimpanzé
 - Éléphant de forêt africain
 - Dauphin à bosse de l'Atlantique

Sources des données : Pétrole et gaz : Ministère des hydrocarbures, Earth Insight Oilbase, 2025 ; Répartition des espèces : PNUE-WCMC et UICN, 2016, Groupe de spécialistes des cétacés de la CSE de l'UICN, 2017, UICN, 2018, Groupe de spécialistes des éléphants d'Afrique de la CSE de l'UICN, 2021.
*Estimations des espèces dans le parc national de Conkouati-Douli provenant de Parcs de Noé



Conclusion et appels à l'action



À l'échelle mondiale, les pays sont aujourd'hui confrontés, d'une part, au défi urgent de trouver un équilibre entre le développement économique et le bien-être de la société, et d'autre part, à la nécessité de s'affranchir des combustibles fossiles tels que le pétrole et le gaz. Cet équilibre est particulièrement difficile à atteindre dans les pays en développement riches en ressources naturelles, mais très vulnérables à la dégradation de l'environnement et aux violations des droits des peuples autochtones et des communautés locales. Il est difficile de trouver des solutions globales, et il est

nécessaire de parvenir à un équilibre. Cependant, dans les zones réservées à la conservation, la voie à suivre est claire : aucune activité extractive, en particulier l'extraction de pétrole et de gaz, ne devrait être autorisée à l'intérieur des limites des aires protégées, qui sont légalement désignées pour préserver la biodiversité, les services écosystémiques et la culture locale. La moindre atteinte à ces protections sape les efforts locaux et mondiaux visant à conserver la nature, à protéger les moyens de subsistance locaux et à garantir une planète viable pour les générations actuelles et futures.

Vue aérienne de la lagune et des lacs de Conkouati.
Crédit photo : ©PNCD/Arthur Laboureur



Un singe à moustaches dans le parc de Conkouati-Douli.
Crédit photo : ©PNCD/Noé

Face à ces réalités, les mesures urgentes suivantes sont nécessaires pour préserver l'intégrité du parc national de Conkouati-Douli et répondre à l'appel de la société civile congolaise engagée dans la protection de l'environnement :

Révoquer les permis pétroliers qui empiètent sur des aires protégées

La République du Congo devrait immédiatement révoquer tous les permis d'exploration et d'exploitation pétrolière qui empiètent sur des aires protégées légalement désignées, notamment le parc national de Conkouati-Douli et ses zones tampons. Les activités extractives sont fondamentalement incompatibles avec les objectifs de conservation et les cadres juridiques des aires protégées.

Respecter et appliquer la législation environnementale

La législation nationale en matière d'environnement et les décrets relatifs au parc doivent être respectés et appliqués. Cela implique notamment de respecter les restrictions imposées aux activités extractives dans les zones centrales et les zones tampons du parc national de Conkouati-Douli, telles que définies dans le cadre juridique fondateur du parc. Les institutions gouvernementales doivent veiller à ce que les protections juridiques ne soient pas outrepassées par des intérêts économiques ou politiques.

Ensure Transparent, Inclusive Decision-Making for Protected Areas

Toutes les décisions futures ayant une incidence sur les aires protégées et les communautés locales doivent faire l'objet d'une consultation significative avec les peuples autochtones, les communautés locales et les organisations de la société civile. La transparence des processus, y compris la divulgation en temps opportun des études d'impact environnemental, est essentielle pour rétablir la confiance du public et garantir une gouvernance environnementale démocratique.

Méthodologie

Couverture forestière

La couverture forestière du parc national de Conkouati-Douli a été quantifiée en croisant l'ensemble de données sur la couverture forestière tropicale humide (TMF) du JRC (Vancutsem et al., 2021) avec les limites du parc à l'aide de la fonction d'histogramme zonal. Seuls les pixels ayant une valeur de 1, représentant une forêt tropicale humide intacte ou non perturbée, ont été inclus dans les calculs. Le nombre de pixels générés par l'outil a été additionné et converti en superficie afin de déterminer la couverture forestière totale du parc. La même procédure a été appliquée aux polygones des blocs pétroliers.

Zones humides

L'étendue des zones humides a été calculée à l'aide de l'ensemble de données sur la distribution des zones humides tropicales et subtropicales du CIFOR (Gumbricht et al., 2017). La catégorie 10 (« eaux libres ») a été exclue et les autres classes de zones humides ont été regroupées afin de déterminer la superficie totale des zones humides. L'ensemble de données a été croisé avec les limites du parc et le nombre de pixels a été calculé à l'aide de la fonction d'histogramme zonal. Le nombre de pixels généré par l'outil a été additionné et converti en superficie afin de déterminer la couverture totale des zones humides au sein du parc. Le même processus a été répété pour les polygones des blocs pétroliers.

Données sur les aires protégées

Les données sur les aires protégées ont été obtenues à partir de la Base de données mondiale sur les aires protégées (UNEP-WCMC et IUCN, 2024), qui classe les sites en fonction de leurs principaux objectifs en matière de gestion (Dudley, 2008) :

- Ia - Réserve naturelle intégrale
- Ib - Zone de nature sauvage
- II - Parc national
- III - Monument ou élément naturel spécifique
- IV - Aire de gestion des habitats ou des espèces
- V - Paysage terrestre ou marin protégé
- VI - Aire protégée avec utilisation durable des ressources naturelles
- Non applicable / Non classifié

Zones terrestres protégées

Les aires protégées classées dans les catégories I à IV de l'IUCN ont été sélectionnées sur la base des recommandations de l'IUCN selon lesquelles aucune extraction de pétrole ou de gaz ne devrait y avoir lieu. Les parcs nationaux ne disposant pas de données sur leur catégorie IUCN ont été reclassés dans la catégorie II afin de pallier l'absence d'attributs dans certains pays. Les éléments en double et ceux qui se chevauchaient ont été supprimés avant l'analyse basée sur la superficie. La couche affinée des aires protégées a été croisée avec les limites des parcs et des blocs pétroliers à l'aide de la fonction « Intersection » et les zones de chevauchement ont été calculées.

Zones marines protégées

Au moment de l'analyse, l'extension marine du parc national de Conkouati-Douli n'était pas incluse dans la Base de données mondiale sur les aires protégées. Afin d'intégrer cette mise à jour, les limites de la zone marine protégée (ZMP) ont été numérisées manuellement.

Zones d'éco-développement

Les limites des zones d'éco-développement ont été numérisées à partir du rapport du Management Effectiveness Training Tool de PAPACO (outil de formation relatif à l'efficacité de la gestion des aires protégées). La couche obtenue a été croisée avec les limites des blocs pétroliers de Conkouati et de Niambi. Ces limites sont approximatives et ne doivent pas être considérées comme définitives.

Zones clés pour la biodiversité

Les zones clés pour la biodiversité ont été générées à partir de la couche de données de la Base de données mondiale sur les zones clés pour la biodiversité (BirdLife International, 2024). L'ensemble de données a été croisé avec les limites du parc et du bloc pétrolier à l'aide de la fonction « Intersection » et les zones de chevauchement ont été calculées.

Sources de données géospatiales

Couverture forestière : C. Vancutsem, F. Achard, J.-F. Pekel, G. Vieilledent, S. Carboni, D. Simonetti, J. Gallego, L.E.O.C. Aragão, R. Nasi. Long-term (1990-2019) monitoring of forest cover changes in the humid tropics. *Science Advances* 2021

Zones humides : Gumbricht, T.; Román-Cuesta, R.M.; Verchot, L.V.; Herold, M.; Wittmann, F.; Householder, E.; Herold, N.; Murdiyarto, D., 2017, "Tropical and Subtropical Wetlands Distribution", <https://doi.org/10.17528/CIFOR/DATA.00058>, Center for International Forestry Research (CIFOR), V7, UNF:6:Bc9aFtBpam27aFOCMgW71Q== [fileUNF]

Aires protégées : UNEP-WCMC and IUCN (2024), Protected Planet: The World Database on Protected Areas (WDPA) and World Database on Other Effective Area-based Conservation Measures (WD-OECM) [Online], January 2024, Cambridge, UK: UNEP-WCMC and IUCN. Available at: www.protectedplanet.net

Zones d'éco-développement : Management Effectiveness Tracking Tool (METT): Conkouati-Douli National Park. July 2011. PAPACO. Available at <https://papaco.org/wp-content/uploads/2015/09/METT-Parc-national-Conkouati-Douli.pdf>

Zones clés pour la biodiversité : BirdLife International (2024) World Database of Key Biodiversity Areas. Developed by the KBA Partnership: BirdLife International, International Union for the Conservation of Nature, American Bird Conservancy, Amphibian Survival Alliance, Conservation International, Critical Ecosystem Partnership Fund, Global Environment Facility, Re:Wild (formerly Global Wildlife Conservation), NatureServe, Rainforest Trust, Royal Society for the Protection of Birds, Wildlife Conservation Society and World Wildlife Fund. September 2024 version. Available at <http://keybiodiversityareas.org/kba-data/request>

Blocs pétroliers et gaziers : République du Congo, Ministère des hydrocarbures.

Établissements humains : Center for International Earth Science Information Network (CIESIN), Columbia University and Novel-T. 2023. GRID3 Republic of the Congo Settlement Extents, Version 02. Palisades, NY: Geo-Referenced Infrastructure and Demographic Data for Development (GRID3). <https://doi.org/10.7916/nw1r-3b27>. Consulté le 7 mai, 2024

Répartition géographique de l'éléphant de forêt africain : Gobush, K.S., Edwards, C.T.T, Maisels, F., Wittemyer, G., Balfour, D. & Taylor, R.D. 2021. *Loxodonta cyclotis* (errata version published in 2021). The IUCN Red List of Threatened Species 2021: e.T181007989A204404464. <https://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2021-1.RLTS.T181007989A204404464.en>. Consulté le 10 avril 2024

Répartition géographique des chimpanzés : Humle, T., Maisels, F., Oates, J.F., Plumptre, A. & Williamson, E.A. 2016. Pan troglodytes (errata version published in 2018). The IUCN Red List of Threatened Species 2016: e.T15933A129038584. <https://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2016-2.RLTS.T15933A17964454.en>. Consulté le 10 avril 2024

Aire de répartition géographique du gorille de l'Ouest : Maisels, F., Bergl, R.A. & Williamson, E.A. 2018. *Corilla gorilla* (amended version of 2016 assessment). The IUCN Red List of Threatened Species 2018: e.T9404A136250858. <https://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2018-2.RLTS.T9404A136250858.en>. Consulté le 10 avril 2024

Répartition géographique du dauphin à bosse de l'Atlantique : Collins, T., Braulik, G.T. & Perrin, W. 2017. *Sousa teuszii* (errata version published in 2018). The IUCN Red List of Threatened Species 2017: e.T20425A123792572. <https://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2017-3.RLTS.T20425A50372734.en>. Consulté le 10 avril 2024.

Limites géographiques : Runfola, D. et al. (2020) geoBoundaries: A global database of political administrative boundaries. *PLoS ONE* 15(4): e0231866. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0231866>

Endnotes

- Earth Insight, One Earth, Campaign For Nature, International Indigenous Forum on Biodiversity, IUCN World Commission on Protected Areas, and Wild Heritage. (2024). Closing Window of Opportunity: Mapping Threats from Oil, Gas and Mining to Important Areas for Conservation in the Pantropics.
- Dempsey, J., Irvine-Broque, A., Gaster, T., Steichen, L., Bigger, P., Duque, A. C., Linett, A., Ferreira, G. P., & Kaechele, N. (2024). Exporting extinction: How the international financial system constrains biodiverse futures. The Centre for Climate Justice, Climate and Community Institute, and Third World Network. <https://climatejustice.ubc.ca/news/exportingextinction-how-the-international-financial-system-constrains-biodiverse-futures>
- Adams, D., Adams, K., Ullah, S., & Ullah, F. (2019). Globalisation, governance, accountability and the natural resource 'curse': Implications for socio-economic growth of oil-rich developing countries. *Resources Policy*, 61, 128-140.
- Baker, C. L. (2012). Congo's experience managing oil wealth. In Republic of Congo: 2012 Article IV consultation (Chap. 11). International Monetary Fund. <https://www.elibrary.imf.org/display/book/9781616353766/ch011.xml>
- Rupp, S. K. (2011). *Forests of Belonging: identities, ethnicities, and stereotypes in the Congo River Basin*. University of Washington Press.
- Earth Insight, et al. (2025). *Forests to Frontlines: Oil Expansion Threats in the DRC*.
- Eba'a Atyi, R., Hiol Hiol, F., Lescuyer, C., Mayaux, P., Defourny, P., Bayol, N., Saracco, F., Pokem, D., Sufo Kankeu, R., & Nasi, R. (2022). The forests of the Congo Basin: State of the forests 2021. CIFOR. <https://doi.org/10.17528/cifor/008700>
- Dargie, C. C., Lawson, I. T., Rayden, T. J., Bocko, Y. E., & Parker, S. D. (2019). Congo Basin peatlands: Threats and conservation priorities. *Mitigation and Adaptation Strategies for Global Change*, 24(5), 669-686. <https://doi.org/10.1007/s11027-017-9774-8>
- République du Congo. (1999). Décret n° 99-136 portant création du Parc national de Conkouati-Douli. *Journal Officiel de la République du Congo*.
- Klein, A.-L. (2024, October 15). China's Cogo to invest \$150M in oil drilling activities in Congo. *Energy Capital & Power*. <https://energycapitalpower.com/chinas-cogo-to-invest-150m-in-oil-drilling-activities-in-congo/>
- Le Congo foule au pied ses engagements sur la protection de l'environnement : Un nouveau permis pétrolier délivré dans le parc Conkouati Douli. (2024). <https://rpdh-cg.org/wp-content/uploads/2024/06/Note-consolidee-sur-Conkouati-du-06062024-.pdf>
- République du Congo, Ministère de la Communication et des Médias. (2025, April 18). Compte rendu du Conseil des ministres du vendredi 18 avril 2025. Brazzaville, République du Congo. <https://www.sgg.cg/ccm/compte-rendu-cmd-2025-04-18.pdf>
- Le Congo foule au pied ses engagements sur la protection de l'environnement : Un nouveau permis pétrolier délivré dans le parc Conkouati Douli. (2024). <https://rpdh-cg.org/wp-content/uploads/2024/06/Note-consolidee-sur-Conkouati-du-06062024-.pdf>
- Ministère de l'Économie Forestière. (2009). Règlement intérieur du Parc National de Nouabalé-Ndoki [Internal regulations document] [PDF]. FAOLEX, FAO. <https://faolex.fao.org/docs/pdf/con219315.pdf>
- Journal Officiel de la République du Congo. (2025, April 18). Décret n° 2025-124 du 18 avril 2025: Attribution de permis d'exploration. Ministère des Hydrocarbures. <https://www.sgg.cg/JO/2025/congo-jo-2025-22.pdf>
- One Earth. (n.d.). Protecting and restoring Conkouati-Douli in the Congo Basin. Retrieved March 31, 2024, from <https://www.oneearth.org/projects/protecting-and-restoring-conkouati-douli/>
- Congolese and international civil society organisations demand a ban on mining and hydrocarbon activities in the Conkouati-Douli National Park (Declaration). Rainforest Foundation UK. https://www.rainforestfoundationuk.org/wp-content/uploads/2025/05/Declaration_Conkouati_EN_final.pdf
- Ibid
- Parcs de Noé. (n.d.). PARCS CONGO <https://parcsdenoe.org/en/parcs-congo/>



Earth 
Insight

 CAD
CENTRE
D' ACTIONS
POUR LE
DÉVELOPPEMENT
www.cad-cg.org